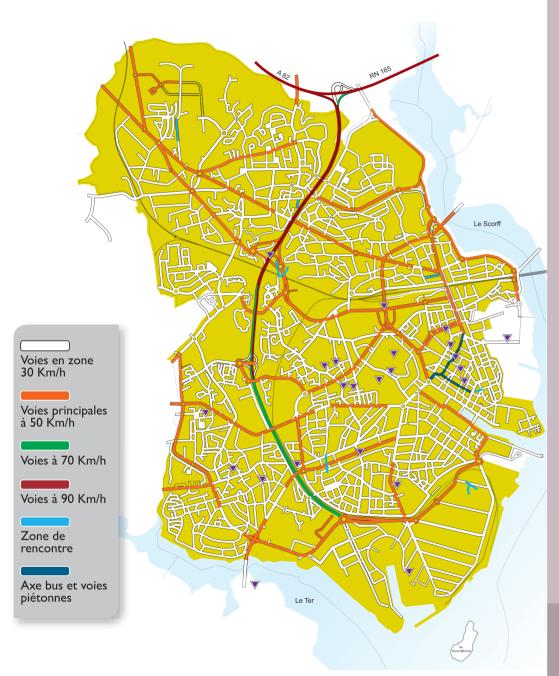
PLAN GÉNÉRAL DE CIRCULATION



Partageons la rue

Un nouveau "petit traité de savoir-vivre en milieu urbain"?

Non: la campagne de sensibilisation "Partageons la rue" interpelle les habitants pour une mobilisation collective. Propreté, Code de la rue : la qualité de vie, c'est l'affaire de tous!



1 Combien de panonceaux "tourne à droite" trouve-t-on à Lorient, en 2013?

A - 74

B - 82

C - 90

2 En roulant à 50km/h, la distance d'arrêt est évaluée à 28 mètres (réaction+freinage). Combien de mètres gagne-t-on en distance d'arrêt en roulant à 30km/h?

A - 7

B - 10

C - 15

3 Dans les zones de rencontre, la vitesse est limitée à...

A - 15 km/h B - 20 km/h C - 30 km/h

4 Pour pouvoir dépasser un vélo ou un fauteuil circulant sur la chaussée, une voiture doit au minimum s'en écarter de :

A - 0.5 m

B - 1 m

C - 2 m

Réponses : 1-A, 2-B, 3-B, 4-B

Ville de Lorient : 02 97 02 22 00

www.lorient.fr





Lorient TOUCHANTE?

Pour que la circulation ne nous touche pas de trop près, mettons sur la touche les mauvais réflexes... Respectons le Code de la rue!



Partageons la rue

▼ Carrefours à feux équipés "tourne à droite"/"tout droit"



AIRE PIETONNE AUTORISEE AUX GYCLISTES

Il s'agit de trottoirs élargis permettant la cohabitation des piétons et des vélos circulant à faible vitesse. On en trouve une douzaine à Lorient : boulevard Blum, boulevard Lénine, rue Chaigneau, avenue Capitaine Marienne ou rue de Kervénanec par exemple.



À Lorient, 90% des rues de Lorient sont en zone 30 : plus de sécurité, davantage de fluidité, moins de bruits... à 30km/h, il fait bon vivre dans nos quartiers! Petits rondspoints, réorganisation du stationnement... des aménagements adaptés sont élaborés en concertation avec les habitants. Tous les abords des écoles sont aussi en zone 30.

DU CODE DE LA ROUTE AU CODE DE LA RUE

2006, pour mettre en avant les règles public. particulières aux déplacements en Le principe de prudence à l'égard de agalomération.

Des décrets viennent régulièrement enri- démarche "code de la rue". chir le code de la route, depuis 2008,

Initiée par la Belgique, la notion de code adaptant ainsi la règlementation aux prade la rue est apparue en France en tiques des usagers circulant sur l'espace

l'usager vulnérable est au cœur de la





C'est un espace à partager : tous les véhicules sont autorisés à circuler. Les règles sont les suivantes :

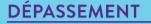
- > Le piéton a priorité sur tous les autres véhicules.
- > Le cycliste a priorité sur les véhicules motorisés. Il peut circuler à double sens.
- > L'automobiliste doit la priorité à tous les autres usagers. Vitesse limitée à 20km/h.

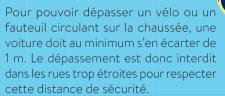
6 zones de rencontre à Lorient





C'est la règle dans les zones 30 et les zones de rencontre : les cyclistes peuvent emprunter à double sens les rues à sens unique lorsqu'une signalisation spécifique l'indique.





Lorsqu'ils utilisent le parcours du Triskell, les vélos n'ont pas le droit de doubler les bus.

STATIONNEMENT

toir, les bandes cyclables, les passages piétons (35 € d'amende) ou d'utiliser indûment les places réservées aux personnes à mobilité réduite (135 €).

VITESSE

En cas d'accident, un piéton heurté par un véhicule roulant à 30 km/h a 90 % de chance de survivre. Ses chances tombent à 20 % lors d'un choc à 50 km/h.

Lorsque le feu passe à l'orange, tout conducteur doit marquer l'arrêt (sauf s'il ne peut s'arrêter dans des conditions de sécurité suffisantes).



Le "tourne à droite" permet aux cyclistes, comme son nom l'indique, de tourner à

droite quand le feu est rouge, et en pré-

sence du panonceau placé sur le support

Le panonceau "tout droit" autorise quant à

lui le cycliste à continuer tout droit lorsque

de "tourne à droite" / "tout droit" à Lorient

du feu tricolore.

le carrefour est en "T".

23 carrefours équipés

